Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice Présents

: 27 : 21 : 27 L'an deux mille vingt-trois, le **neuf mai** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 avril 2023

PRÉSENTS

Votants

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme MARTIN - M. ROBIN - Mme MILLET - M. HEMOND - Mme BEAUVOIS - Mme VERIN - M. BIESSE - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme

ALVES - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - M. ARNAUD

ABSENTS EXCUSES

PROCURATIONS

: Mmes CHEVALIER - DAGAUD - PELRAS - M. AUDOUX - M. NOWAK - BRAULT

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS

Mme DAGAUD à M. ROBIN

Mme PELRAS à Mme FLORENTIN

M. AUDOUX à M. COULET M. NOWAK à Mme PAIS Mme BRAULT à Mme VERIN

SECRÉTAIRE

: Mme BEAUVOIS

CESSION DE TERRAIN A BOURGES PLUS:

Dans le cadre du projet d'expansion de la société Derichebourg, située Z.I Les Laburets, l'acquisition du chemin rural prolongeant l'allée des Italiens est sollicitée par l'industriel en vue de lui permettre une exploitation optimale de son futur site. Des servitudes de passage seront toutefois prescrites au profit de l'exploitant du parc photovoltaïque Générale du Solaire et de l'association PROPACHAPE. La mise à disposition de cette voie englobée dans la Zone d'Activités Orchidée au profit de Bourges Plus par délibération du conseil communautaire du 6 novembre 2017 impose une cession du chemin à la communauté d'agglomération de Bourges Plus qui à son tour procédera à la cession de celui-ci à l'industriel.

Le projet de cession comprend également l'emprise du bassin incendie créé par la commune qui n'en a plus l'usage et pour lequel elle n'assure plus l'entretien.

La présente délibération porte donc sur la vente du chemin rural et d'une emprise foncière attenante où est situé le bassin incendie hors d'usage à la communauté d'agglomération Bourges Plus au prix convenu d'un commun accord avec l'industriel de 10 € le m².

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance.

Nathalie BEAUVOIS

Le maire.

Jean-Marie VOLLOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/05/2023 ✓ Transmis au contrôle de légalité le 11/05/2023

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice Présents

: 27 : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

VOLLOT, Maile.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 avril 2023

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme MARTIN - M. ROBIN - Mme MILLET - M. HEMOND - Mme BEAUVOIS - Mme VERIN - M. BIESSE - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme

ALVES - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - M. ARNAUD

ABSENTS EXCUSES PROCURATIONS

: Mmes CHEVALIER - DAGAUD - PELRAS - M. AUDOUX - M. NOWAK - BRAULT

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme DAGAUD à M. ROBIN

Mme PELRAS à Mme FLORENTIN

M. AUDOUX à M. COULET M. NOWAK à Mme PAIS Mme BRAULT à Mme VERIN

SECRÉTAIRE

: Mme BEAUVOIS

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE:

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué à la vie associative présente une demande de subvention émanant du club de Karaté Chapellois.

Ce club organise "la coupe des Samouraïs" et sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la municipalité pour acquérir des lots, coupes et médailles pour cet évènement.

Après examen de cette demande, le conseil municipal unanime décide d'allouer la somme de 150 € pour l'achat de récompenses à offrir aux participants.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance.

Nathalie BEAUVOIS

Le maire/

Jean-Marie VOLLOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/05/2023

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Exercice Présents

: 27 : 21

Votants : 27 L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie

VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 avril 2023

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI -M. BALLAIRE - M. COULET - Mme MARTIN - M. ROBIN - Mme MILLET - M. HEMOND -Mme BEAUVOIS - Mme VERIN - M. BIESSE - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme

ALVES - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - M. ARNAUD

ABSENTS EXCUSES **PROCURATIONS**

: Mmes CHEVALIER - DAGAUD - PELRAS - M. AUDOUX - M. NOWAK - BRAULT

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS

Mme DAGAUD à M. ROBIN

Mme PELRAS à Mme FLORENTIN

M. AUDOUX à M. COULET M. NOWAK à Mme PAIS Mme BRAULT à Mme VERIN

SECRÉTAIRE

: Mme BEAUVOIS

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE A UNE JEUNE CHAPELLOISE :

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué à la vie associative présente une demande de la secrétaire nationale de WBC Muay Thaï France afin que la commune aide une jeune chapelloise, sélectionnée au championnat du monde WBC à Venise du 21 au 25 juin prochain (Boxe Thaï).

Les frais de participation s'élèvent à 300 € (inscription et équipement) mais les coûts de transport et d'hébergement restent à la charge de la famille.

Après examen, le conseil municipal unanime décide d'allouer la somme de 200 € à la jeune Lenaya VANG, au titre des projets-jeunes, afin qu'elle participe à ces championnats de monde à Venise.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance,

Nathalie BEAUVOIS

e maire,

Jean-Marie VOLLOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/05/2023

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice

: 27

Présents

: 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 avril 2023

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme MARTIN - M. ROBIN - Mme MILLET - M. HEMOND - Mme BEAUVOIS - Mme VERIN - M. BIESSE - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme

ALVES - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - M. ARNAUD

ABSENTS EXCUSES PROCURATIONS

: Mmes CHEVALIER - DAGAUD - PELRAS - M. AUDOUX - M. NOWAK - BRAULT

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme DAGAUD à M. ROBIN

INITIE DAGAOD & IVI. RODIN

Mme PELRAS à Mme FLORENTIN M. AUDOUX à M. COULET M. NOWAK à Mme PAIS

Mme BRAULT à Mme VERIN

SECRÉTAIRE

: Mme BEAUVOIS

PARTICIPATION A DES FRAIS DE DEPLACEMENT:

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le terrain de basket 3x3 sera inauguré courant juin en présence de Laëititia GUAPO championne du monde de basket 3x3.

Il est demandé que la commune prenne en charge les frais de déplacement afférents à cet évènement.

Après débat, le conseil municipal par 19 voix pour, 5 abstentions et 3 contre accepte de prendre en charge les frais de déplacement de Laëtitia GUAPO.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance,

lathalie BEAUVOIS

Jean-Marie VOLLOT

Le maire

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/05/2023

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice Présents : 27 : 21

Votants

: 27

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 28 avril 2023

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme MARTIN - M. ROBIN - Mme MILLET - M. HEMOND - Mme BEAUVOIS - Mme VERIN - M. BIESSE - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - M. ARNAUD

ABSENTS EXCUSES

: Mmes CHEVALIER - DAGAUD - PELRAS - M. AUDOUX - M. NOWAK - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS

Mme DAGAUD à M. ROBIN

Mme PELRAS à Mme FLORENTIN M. AUDOUX à M. COULET M. NOWAK à Mme PAIS Mme BRAULT à Mme VERIN

SECRÉTAIRE

: Mme BEAUVOIS

DENOMINATION DU TERRAIN DE BASKET 3X3:

La municipalité envisage de donner le nom de Laëtitia GUAPO, championne du monde de basket 3x3 au terrain qui sera inauguré en juin prochain, en raison de son implication importante dans ce projet.

Après débat, le conseil municipal, unanime, accepte que le terrain de basket 3x3 porte le nom de Laëtitia GUAPO.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance.

Nathalie-BEAUVOIS

Le maire,

Jean-Marie VOLOT

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/05/2023